

AVIS DE CONCERTATION PRÉALABLE

du 28 avril au 22 juin 2025 inclus

OBJET DE LA CONCERTATION PRÉALABLE

Cette concertation a pour objet de présenter et de débattre de l'opportunité, des objectifs et des principales caractéristiques du projet industriel de fabrication de batteries sodium-ion porté par TIAMAT sur le territoire amiénois. RTE, Réseau de Transport d'Électricité, dans le cadre de sa mission de service public, assurera le raccordement au réseau public de transport d'électricité de l'usine.

ORGANISATION DE LA CONCERTATION PRÉALABLE

Le projet entre dans le champ du II de l'article L.121-8 du code de l'environnement, conformément aux seuils intermédiaires définis à l'article R.121-2 du même code. Tiamat et RTE ont sollicité conjointement la CNDP le 17 septembre 2024 pour la désignation d'un garant de la concertation préalable sur le projet. La CNDP a décidé le 2 Octobre 2024 de désigner Mesdames Joana Janiw et Anne-Marie Royal garantes de la concertation préalable sur le projet (décision n° 2024 / 142 consultable sur le site internet www.debatpublic.fr).

La concertation est menée à l'initiative des maîtres d'ouvrage TIAMAT et RTE sous l'égide des garantes et elle se déroulera du 28 avril au 22 juin 2025 inclus.

MODALITÉS DE LA CONCERTATION PRÉALABLE

Pour s'informer, le public pourra consulter :

- Le site Internet www.concertation.tiamat-energy.com où seront publiés le dossier de concertation et la plaquette synthétique, les comptes-rendus des réunions et l'ensemble des contributions et questions émis par le public et réponses apportées par les maîtres d'ouvrage.
- Le dossier de concertation disponible sur le site internet de la concertation (www.concertation.tiamat-energy.com) et lors des rencontres.
- La plaquette synthétique disponible sur le site internet de la concertation et lors des rencontres.

Pour s'informer et s'exprimer, le public pourra participer aux réunions publiques :

- Le 29 avril 2025 à 18h00 : une réunion publique d'ouverture à la salle des fêtes de Boves,
- Le 12 mai 2025 à 18h00 : une réunion publique thématique contexte de la filière batterie et enjeux de souveraineté au Hub de l'Énergie à Amiens,
- Le 20 mai 2025 à 18h00 : réunion publique thématique sur les enjeux socio-économiques au quai de l'innovation à Amiens,

- Le 26 mai 2025 à 18h00 : une réunion publique thématique sur les enjeux emploi-formation au quai de l'innovation à Amiens,
- Le 27 mai 2025 à 18h00 : une réunion publique thématique sur les enjeux environnementaux à la salle des assemblées à Glisy,
- Le 17 juin 2025 à 18h00 : une réunion publique de partage des contributions à la salle des fêtes de Boves.

Aux rencontres mobiles:

- Le 30 avril 2025 matin à la Galerie Commerciale Grand A à Glisy
- Le 7 juin 2025 à l'occasion des rendez-vous de la bande dessinée d'Amiens

Des rencontres de proximité sont également organisées :

- Les 28, 29 et 30 avril 2025 au lycée Edouard Branly à Amiens,
- Le 13 mai 2025 à 18h00 au pôle métropolitain du Grand Amiénois

Pour contribuer, le public aura également accès au site internet de la concertation www.concertation.tiamat-energy.com pour déposer des contributions et questions. Et il pourra envoyer un courrier ou courriel à la maîtrise d'ouvrage :

- TIAMAT 72 rue des Jacobins 80000 Amiens ; concertation@tiamat-energy.com
- RTE Mohammed Bel Gahla - 62, rue Louis Delos 59700 Marcq-en-Baroeul ; mohammed.belgahla@rte-france.com.

Pour les questions portant sur le dispositif de concertation, le public pourra envoyer un courrier ou courriel à la CNDP à l'intention des garantes : 244 boulevard Saint-Germain, 75007 PARIS ; joana.janiw@garant-cndp.fr ; anne-marie.royal@garant-cndp.fr.

SUITES DE LA CONCERTATION PRÉALABLE

À l'issue de la concertation préalable, Mesdames Joana Janiw et Anne-Marie Royal garantes de la concertation disposeront d'un délai d'un mois pour rendre leur bilan, qui prendra en compte l'ensemble des contributions et questions formulés au cours de la concertation. Elles transmettront ensuite ce bilan aux maîtres d'ouvrage qui le publieront sans délai sur le site internet du projet. Ce bilan sera également consultable sur le site de la CNDP.

Au plus tard dans un délai de 2 mois après la publication du bilan des garantes, les maîtres d'ouvrage rédigeront un document, rendu public, qui présentera les enseignements qu'ils tirent de la concertation et la manière dont ils en tiendront compte dans la suite du projet.